

COMMUNE DE BERGHOLTZ

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ DE LA SEANCE DU 24 MAI 2011

Sous la présidence de Madame Nella WAGNER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00

Présents : M. Jean-Luc GALLIATH, M. Jacky FRETZ, Mme Véronique HEIL, M. Philippe SCHALLER, M. Marc BURRER, M. Hervé CLOR, Mme Gabrielle EGLY, M. Fabien RIBER, M. Pascal DRESCH, Mme Christine SÜSSMUTH, M. Yves DEIBER

Absents excusés: Mme Denise FLORY, M. Damien GOEBELS qui a donné procuration à M. Yves DEIBER, Mme Nadine HABERMACHER

Secrétaire de séance : Mlle Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie

Servitude de cour commune

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'agrandissement de la SCI au Jardin des Bleuets (entreprise SCHREIBER).

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ *décide d'approuver cette servitude de cour commune pour permettre le respect de la règle des limites de construction imposée par le plan Local d'Urbanisme.*
- ✓ *donne délégation à Mme le Maire pour la signature de l'acte.*

Renouvellement du contrat enfance jeunesse

En 2007, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) et les communes de Buhl, Bergholtz, Guebwiller, Issenheim, Jungholtz, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Wuenheim et le Sivom Orzell se sont engagées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

Ce contrat d'objectifs et de co-financement contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ainsi au niveau de la CCRG, la CAF co-finance les services et équipements « petite enfance ». Au niveau des communes, elle participe au financement des services et équipements en direction de la jeunesse (accueils de loisirs, périscolaires) mais également aux actions en direction des préadolescents et des adolescents.

Ce contrat est arrivé à échéance en fin d'année 2010. De ce fait, afin de poursuivre le partenariat et le co-financement de la CAF, il convient de signer un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2011-2014.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- *valide le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse*
- *autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la CAF*

- *autorise Madame le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2011-2014 et tout document s'y rapportant.*

Emplois saisonniers

Le conseil,

*Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;*

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée et pour faire face aux besoins saisonniers précités, des agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet, correspondants au grade d'Adjoint des Services Techniques

➤ dit que la rémunération des agents non titulaires s'effectuera par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint des Services Techniques

➤ autorise en conséquence le maire à signer l'arrêté d'engagement

➤ dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Demandes de subventions

Ecole élémentaire « les Tilleuls »

L'acquisition d'une bâche et de nouvelles plantes s'avère indispensable pour mener à bien un projet pédagogique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ accorde une subvention exceptionnelle de 250 € qui sera prélevée sur le compte 6574 du budget primitif 2011.

Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine a soutenu la restauration du calvaire rue de Guebwiller en 2009. Elle demande que la commune adhère par le versement d'une subvention annuelle de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ décide de verser 100 € à la Fondation du Patrimoine. La somme sera prélevée sur le compte 6574 du budget primitif 2011.

Classes vertes

Le collège du Hugstein sollicite une subvention communale pour un séjour linguistique en Grande Bretagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ accorde une subvention de 20 € conformément à la délibération du 16 décembre 2008.

Chasse aux oeufs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ accorde une subvention annuelle de 150 € qui sera prélevée sur le compte 6574 du budget primitif 2011 et des budgets suivants pour les années où l'opération sera réalisée.

Bilan forestier 2010

Monsieur Jacky FRETZ , adjoint chargé du dossier, rend compte du bilan forestier de l'année 2010.

La vente de bois a généré une recette de 23 389 € pour 10 333 € de dépenses d'exploitation. Le bilan final qui comprend également les travaux patrimoniaux fait apparaître un excédent de 7 072 € représentant 88 € à l'hectare.

Le Conseil Municipal en prend acte et remercie M. Jacky FRETZ pour ses explications.

Convention de conseil et d'assistance avec l'A.D.A.U.H.R.

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier de l'assistance et des conseils gratuits de l'A.D.A.U.H.R. (Agence Départementale d'aménagement et d'Urbanisme du Haut -Rhin) dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ *donne délégation à Madame le Maire pour la signature de la convention avec l'A.D.A.U.H.R.*

Divers**A –Travaux salle polyvalente**

Suite à la délibération du 22 mars 2011, Monsieur Jean-Luc GALLIATH, adjoint chargé du dossier, fait part des résultats de la consultation. L'entreprise PASSIFLORA, mieux disante, est retenue pour la somme de 9 515,68 €. Les travaux seront réalisés du 17 octobre au 12 novembre 2011. Durant cette période la salle polyvalente sera fermée.

B –Enquête petite enfance

Madame Véronique HEIL, adjoint chargé du dossier, rappelle qu'une enquête sur la petite enfance s'est déroulée du 14 septembre au 12 octobre 2010 et avait pour objectif le recensement des besoins d'accueil d'enfants non scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller(CCRG).

Il ressort de l'enquête la nécessité de créer des micros crèches et des multi-accueils pour répondre aux besoins d'accueil des familles.

Madame le Maire remercie Mme Véronique HEIL pour ses explications et sa participation à l'enquête avec M. Jacky FRETZ.